

**Nombre de membres élus : 19**  
**Nombre de membres en fonction : 19**  
**Nombre de membres présents : 14**

Convocation faite le 9 décembre 2016

**Sous la présidence de M. Jean-Louis BATT, Maire**

**Etaient présents** : M. Patrice SOUDRE, MME Laurence JOST,  
MME Céline WILHELM, M. Patrick LUTTER, Adjoints

Mesdames et Messieurs Marc KNITTEL, Lucien HEINRICH, Francis MUHR,  
Régine FERRY, Pierre BUHL, Thérèse OXOMBRE, Elisabeth DECKERT, Patrick  
APPIANI, René HERRY,

**Absents excusés** : Mme Marie-Jeanne PREVOT ayant donné procuration à M. Jean-Louis BATT  
Mme Martine KWIATKOWSKI ayant donné procuration à M. Patrice SOUDRE  
M. Philippe DOUVIER ayant donné procuration à M. Patrick LUTTER  
Mme Delphine GERARD ayant donné procuration à Mme Laurence JOST  
Mme Michèle IBANEZ ayant donné procuration à Mme Céline WILHELM

### **1/. FORET – PROGRAMME D'EXPLOITATION ET PREVISION TRAVAUX**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan forestier 2015 établi par l'Office National des Forêts. Ce bilan technique et financier relate toutes les opérations réalisées au cours de l'année 2015 dans la forêt communale.

Il expose en suite le programme d'exploitation ainsi que les travaux forestiers prévus en forêt communale pour l'année 2017.

Il est prévu la coupe de 2 619 m<sup>2</sup> ainsi que des travaux pour un montant estimatif de 23 810€ HT.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

**PREND ACTE** du bilan forestier 2015

**DECIDE** d'accepter l'état de prévision des coupes pour l'année 2017.

**DECIDE** d'accepter les prévisions de travaux

**PRECISE** qu'un état d'avancement des travaux sera effectué fin juin 2015 et que l'engagement financier pour le deuxième semestre se fera en fonction des recettes de vente de bois et ce afin d'assurer l'équilibre du budget forestier.

### **2/. EMPLACEMENT RESERVE N°4 PLU**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de finaliser les démarches administratives concernant le sentier piétonnier et cyclable reliant le « quartier du Heydé » et les écoles, il y a lieu de décider de l'acquisition des terrains concernés par l'emplacement réservé N°4 du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** d'acquérir les terrains concernés par l'emplacement réservé N°4 du PLU correspondant au sentier piétonnier.

**DECIDE** que l'acquisition de ces terrains se fera à l'euro symbolique.

### **3/. MOTION : MAINTIEN DE LA LIGNE STRASBOURG – SAINT-DIE-DES-VOSGES – EPINAL**

La Commune de Lutzelhouse a pris connaissance avec stupéfaction des projets de la SNCF concernant les nouveaux horaires à partir du 12 décembre 2016 et les conséquences en terme de dégradations ferroviaires. Sans aucune concertation au préalable, les élus ont découvert sur le site internet de la SNCF, puis ont eu confirmation au Comité Régional des Services de Transports (COREST-Centre Alsace) à Sélestat le 06 octobre 2016,

- de la **substitution** de la quasi-totalité des trains par des bus entre Saâles et Saint-Dié-des-Vosges,
- de la **suppression du bloc de croisement** de Saint-Blaise-la-Roche entraînant le transfert sur route des deux trains du matin sur la section Rothau – Saâles – Saint-Dié-des-Vosges.

La SNCF explique que ces décisions sont imposées par l'état de la voie sur l'ensemble de la section Saâles – Saint-Dié-des-Vosges nécessitant un ralentissement de la vitesse à 40 km/h.

Après avoir pris connaissances de ces éléments, les élus réunis en conseil municipal, à l'unanimité,

**RAPPELLENT :**

- Que la ligne Strasbourg – Saint-Dié-des-Vosges a la particularité d'être la grande ligne ferroviaire qui franchit le Massif des Vosges (à l'exception de la ligne TGV à Saverne). Cette ligne permet de relier Strasbourg au Département des Vosges et inversement permet à partir d'Epinal et de Saint-Dié-des-Vosges de rejoindre Strasbourg.
- Que la population est très attachée à cette ligne ferroviaire qui traverse la Vallée de la Bruche sur 40 km et dessert 12 gares, permettant aux habitants et à tous nos collégiens, lycéens et étudiants de rejoindre facilement aussi bien les bassins de Molsheim-Strasbourg d'un côté que la Déodatie de l'autre côté.
- Que la ligne a fait l'objet ces dernières années d'une amélioration significative dans sa partie amont, notamment par l'aménagement d'un bloc de croisement à hauteur de la Gare de Saint-Blaise-la-Roche, financé par les Fonds Européens, la Région Alsace et par la Communauté de communes. Ce bloc a permis d'améliorer la desserte pour répondre aux besoins des scolaires et de la population.

Après avoir rappelé ces éléments, la Commune de Lutzelhouse

**S'ASSOCIE** à l'association Bruche Piémont Rail

**DEMANDE** avec force :

- **La pérennisation de la desserte ferroviaire** actuelle entre Saâles – Strasbourg et Saint-Dié-des-Vosges et vice versa avec **le maintien du bloc de Saint-Blaise-la-Roche,**
- **La programmation de travaux** dans les meilleurs délais sur le tronçon de ligne entre Saâles et Saint-Dié-des-Vosges, annoncés pour 2016, qui n'ont connu aucun démarrage à ce jour et qui sont le garant du maintien de cette ligne sur toute sa longueur.

Et de manière générale,

**DEMANDE** à la Région Grand Est son soutien déterminant pour le fonctionnement de cette ligne et son appui pour ce dossier auprès des instances de la SNCF.